

INTRODUCTION

Les installations sont propriétés du club. Elles seront traitées avec soin. Les dégâts éventuels iront à la charge de la ou des personnes ayant causé ceux-ci. Une tenue convenable est de rigueur et uniquement des souliers de tennis (éventuellement basket) sont autorisés pour pénétrer sur les courts.

DEFINITIONS

Membre = Personne s'étant acquittée de la finance d'entrée de 400.-, et ce, soit par un versement unique, soit par 4 versements de 100.- supplémentaires sur les 4 premiers abonnements annuels adultes.

Abonné Junior = Jeune de moins de 20 ans (au début de l'année en cours) s'étant acquitté du paiement de l'abonnement annuel junior.

Abonné Adulte = Personne de plus de 20 ans (au début de l'année en cours) s'étant acquitté du paiement de l'abonnement annuel adulte ou à la carte.

Supporter = Personne, société ou entreprise s'étant acquittée de la cotisation annuelle de soutien (40.- minimum).

Sponsor = Société ou entreprise s'étant acquittée du montant annuel du contrat la liant au club.

Abonnement annuel = Abonnement donnant droit à un nombre illimité de réservations durant l'année.

Abonnement à la carte = Abonnement donnant droit à un nombre limité de réservations (validité de 12 mois).

TARIFS

Abonnement annuel	Fr 100.-	Junior
Abonnement annuel	Fr 300.-	Adulte
Abonnement annuel	Fr 200.-	Membre
Finance d'entrée individuelle	Fr 400.-	Membre
Finance d'entrée couple	Fr 600.-	Membres
Prix de l'heure	Fr 20.-	Court
Prix de l'heure	Fr 10.-	Demi-court (si le partenaire est un abonné)
Abonnement à la carte (ou abonnement 10 heures)	Fr 100.-	10 demi-courts ou 5 courts
Caution pour clé des courts	Fr 50.- (20.-)	Abonné (location à l'heure)
Cotisation annuelle individuelle	Fr 40.- (minimum)	Membre (sans abonnement annuel)
Cotisation annuelle couple	Fr 60.- (minimum)	Membres (sans abonnements annuels)

UTILISATION

Ouverture des courts : 07h00

Fermeture : 23h00

Une période de réservation est fixée à 60 minutes. Un court devient disponible si, 15 minutes après l'heure prévue, les joueurs ne sont pas présents. Durant les heures de pointe, les parties de double sont recommandées. Si les courts ne sont pas praticables, une affiche "FERME" sera placée sur les portes d'entrée et un message d'avertissement sera affiché sur le site de réservation en ligne. En cas d'abus, des sanctions pourront être prises (Amendes Fr 50.- / Retrait d'abonnement)

RESERVATION

Les réservations se font en ligne sur le programme se situant sur notre site "www.tcorsieres.ch" ou via l'application "Plugin.ch". Pour les non abonnés désirant louer une heure, nous vous demandons de vous adresser à l'Hôtel de l'Union (Joseph Fauland) ou, en cas de fermeture de l'établissement, de vous adresser à Urbain Gaillard 079 816 45 76. Prix et caution selon chiffres ci-dessus.

RESTRICTION - PRIORITE

Le programme de réservation en ligne restreint le nombre de réservations en cours pour tous les abonnés à 2 heures. Les parents d'abonnés juniors ayant moins de 16 ans (au début de l'année en cours) peuvent jouer gratuitement avec eux (réservation le jour même et choisir "Parent Ecolier" comme partenaire). Les divers abonnements ne donnent droit qu'à un demi-court. Pour chaque heure et par court, 2 joueurs doivent avoir payé leur heure de jeu, soit par un des abonnements cités ci-dessus soit par le paiement de la location à l'heure. Ce règlement interne a été accepté lors de l'assemblée générale du 24 janvier 2020. Il est en application dès ce jour. Il peut être modifié en tout temps. Les modifications d'ordre pratique sont de la compétence du comité.